



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 avril 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 avril 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix

Au nom de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, je vous fais tenir ci-joint un rapport de la visite que j'ai effectuée au Burundi du 27 au 30 mars 2018 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte du présent rapport comme document du Conseil de sécurité.

Je me félicite, par avance, de la poursuite de la coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix au sujet du Burundi.

Le Président de la formation Burundi
de la Commission de consolidation de la paix
(*Signé*) Jürg Lauber



Annexe à la lettre datée du 16 avril 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix

La sixième visite que j'ai effectuée au Burundi en ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix s'est déroulée du 27 au 30 mars. Lors de mes entretiens, j'ai mis l'accent sur les sujets abordés avec la formation le 29 janvier, c'est-à-dire le dialogue mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est, la préparation des élections de 2020, la situation socioéconomique et les problèmes humanitaires, ainsi que la réconciliation.

Les principaux objectifs de ma visite étaient d'avoir une impression directe de la situation sur le terrain, de garder le contact avec le Gouvernement et les autres parties prenantes nationales, de plaider en faveur de la poursuite du dialogue et de la coopération entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux, et de dégager de nouvelles voies de collaboration entre la Commission de consolidation de la paix et le Burundi.

Je voudrais tout d'abord remercier le Gouvernement burundais, le Coordonnateur résident des Nations Unies Garry Conille, l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau de la coopération suisse à Bujumbura et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à New York d'avoir élaboré un programme très riche et très réfléchi.

La Directrice adjointe (Politiques) du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Mme Barrie Freeman, a fait le voyage avec moi.

Je remercie en particulier le Représentant permanent du Burundi, Albert Shingiro, qui m'a accompagné, comme lors des missions précédentes.

1. Programme de la visite

Au Burundi, j'ai été reçu par le Président du Burundi, Pierre Nkurunziza ; le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale, Alain Aimé Nyamitwe ; le Ministre des finances, du budget et de la privatisation, Domitien Ndiwokubwayo ; le Président de la Commission électorale nationale indépendante, Pierre Claver Ndayicariye ; le Président de la Commission vérité et réconciliation, Jean Louis Nahimana ; les dirigeants de trois partis politiques (Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie, Amizero y'Abarundi et Union pour le progrès national) ; le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et Chef du Bureau de liaison de l'Union africaine au Burundi, Basile Ikouebe ; des représentants du secteur privé ; l'équipe de pays des Nations Unies ; des membres de l'équipe de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, Michel Kafando ; le Comité international de la Croix-Rouge ; des représentants des membres de la formation (Belgique, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Pays-Bas, et Union européenne), ainsi qu'un groupe d'économistes et d'historiens.

Deux réunions avec les partis politiques et les organisations de la société civiles initialement prévues n'ont pas eu lieu, mais je compte rencontrer ces interlocuteurs lors de ma prochaine visite au Burundi.

2. Situation politique

Après trois jours à Bujumbura, j'ai passé une journée à Ngozi, où j'ai été reçu par le Président du Burundi. Les deux villes dans lesquelles je me suis rendu durant ma mission dans le pays m'ont semblé animées et la situation de sécurité m'a paru généralement calme.

Le 28 mars, j'ai rencontré les membres de la Commission électorale nationale indépendante, qui est chargée de préparer le prochain référendum et les prochaines élections de 2020. Le Président de la Commission m'a fait part de la manière dont cette dernière entendait parachever l'inscription sur les listes électorales pour le référendum prévu le 17 mai 2018 et pour les élections de 2020. Le 12 décembre 2017, le Gouvernement a lancé une « campagne d'explication » sur le référendum, tandis que la campagne politique elle-même se déroulerait du 1^{er} au 14 mai. Les responsables gouvernementaux ont souligné que les modifications qu'il est proposé d'apporter à la constitution étaient pleinement conformes à l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi. Lors de mes échanges avec le Gouvernement, j'ai souligné que le référendum devait se dérouler dans des conditions démocratiques et transparentes, et sans incident.

J'ai également invité le Gouvernement à examiner la question de savoir si le Burundi pourrait avoir besoin d'une assistance électorale internationale pour les élections de 2020.

Les dirigeants de trois partis politiques que j'ai rencontrés le 29 mars ont estimé que les acteurs politiques burundais devraient convenir d'une feuille de route qui déterminerait la voie qui mène vers les élections de 2020.

Une telle feuille de route pourrait contenir un certain nombre de critères visant à garantir la tenue d'élections libres, régulières, pacifiques, et ouvertes à tous, avec la participation de tous les partis politiques. Les dirigeants des partis ont également réaffirmé leur volonté constante de participer au dialogue mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Beaucoup d'interlocuteurs ont manifesté un soutien analogue en faveur de la médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est et l'espoir que le prochain cycle du dialogue d'Arusha se tiendrait en Ouganda en fin avril, comme prévu. Le Représentant spécial de l'Union africaine et l'équipe de l'Envoyé spécial du Secrétaire général se sont déclarés déterminés à continuer d'appuyer l'action de la Communauté.

Plusieurs interlocuteurs ont souligné que le Gouvernement devrait conclure sans délai un accord avec l'Union africaine sur le déploiement du nombre convenu d'observateurs militaires et d'observateurs des droits de l'homme, et avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la reprise intégrale de ses activités.

3. Situation socioéconomique et problèmes humanitaires

Les graves problèmes socioéconomiques auxquels fait face le Burundi étaient un sujet principal de mes conversations. Selon le Ministre des finances, le produit intérieur brut (PIB) du pays a augmenté de 2,8 %, tandis que le taux d'inflation était de 16 %. Pour 2018, le Gouvernement table sur une croissance du PIB de 4 % et sur un déficit budgétaire de 3 %.

Les responsables gouvernementaux ont appelé les partenaires du Burundi à mettre davantage l'accent sur le développement socioéconomique à moyen et long terme que sur l'aide humanitaire.

Ces responsables ont de nouveau déploré la suspension, en 2016, de l'assistance budgétaire directe fournie par l'Union européenne, tout en saluant la poursuite de l'engagement de l'Union et de ses États membres dans des domaines particuliers.

Le Gouvernement m'a également fait savoir qu'il élaborait un nouveau plan national de développement qui serait publié prochainement.

Les partenaires internationaux du Burundi ont rappelé qu'ils étaient prêts à aider le pays à surmonter ses problèmes tant socioéconomiques qu'humanitaires. Ils ont exprimé leur souhait d'être informés du plan national de développement le plus tôt possible afin d'aligner leurs stratégies de développement sur les priorités nationales. L'équipe de pays des Nations Unies a souligné que le plan national de développement revêtait une grande importance pour l'élaboration du prochain Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Les partenaires internationaux du Burundi et les représentants du secteur privé ont fait état de certaines entraves à l'action socioéconomique, notamment le manque de devises et les difficultés à obtenir des prêts bancaires.

Au cours de mon entretien avec le Président de la République, j'ai souligné que la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix continuait de s'attacher à favoriser le dialogue et la coopération entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux. À cet égard, j'ai suggéré que soit organisé un autre cycle de consultations socioéconomiques à Bujumbura en 2018, auxquelles participeraient d'autres partenaires tels que le Fonds monétaire international, l'Union européenne et les donateurs bilatéraux. Le plan national de développement du Burundi constituerait le fondement de ce dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires.

Le Président a remercié la formation de sa coopération constante avec le Burundi et fait part de son intérêt pour la tenue d'un nouveau cycle de dialogue socioéconomique, y compris avec d'autres partenaires. Il a également indiqué que le plan de développement national serait « réaliste et pragmatique ».

Durant mon séjour, de hauts responsables du Burundi, de la République-Unie de Tanzanie et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont signé un accord tripartite sur le retour d'autres réfugiés burundais de la République-Unie de Tanzanie. Selon le HCR, un total de 274 455 réfugiés burundais vivent actuellement en République-Unie de Tanzanie. La priorité sera donnée aux 19 148 réfugiés dont les déclarations d'intention de retourner ont déjà été vérifiées par le HCR. Le nombre total de réfugiés qui reviennent chez eux pourrait atteindre 72 000 en 2018. J'ai engagé le Gouvernement à continuer de coopérer avec le HCR afin d'assurer le plein respect des principes du droit international des réfugiés dans le rapatriement ainsi que la réintégration des rapatriés compte tenu du conflit.

Pour ce qui est du plan d'aide humanitaire pour 2018, le Gouvernement a réaffirmé qu'il contenait des chiffres exagérés et n'avait pas fait l'objet de consultations suffisantes avec les autorités nationales. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait lancé ce plan en février 2018. Ce dernier est doté d'un budget d'un montant total de 141,8 millions de dollars É-U, qui n'est couvert pour l'heure qu'à hauteur de 2 %. J'ai indiqué au Gouvernement et à ses partenaires humanitaires que la conclusion rapide d'un accord sur le Plan d'aide humanitaire leur permettrait de mobiliser des ressources supplémentaires, et j'ai proposé de faire de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix un cadre permettant de recueillir un large soutien en faveur du Plan.

J'ai été également heureux d'apprendre qu'un montant total de 8 millions de dollars É-U serait consacré aux programmes de consolidation de la paix au Burundi en 2018 au titre du Fonds pour la consolidation de la paix.

4. Réconciliation

Étant donné que, lors des rencontres précédentes, le Président a toujours souligné l'importance de la réconciliation nationale, j'ai de nouveau soulevé cette question lorsque nous nous sommes entretenus le 30 mars. Deux jours auparavant, j'avais rencontré le Président de la Commission vérité et réconciliation ainsi qu'un

groupe d'historiens et de spécialistes de la réconciliation locaux. J'ai été impressionné d'entendre parler des travaux que la Commission avait menés ces derniers mois ; à ce jour, elle a recueilli plus de 45 000 témoignages et s'est rendue dans 16 des 18 provinces du pays. Au nombre des difficultés qu'elle a rencontrées figuraient notamment des contraintes de temps, des aspects liés à la sécurité des données et la question de la responsabilité.

Au cours de ma rencontre avec le Président, j'ai salué les progrès accomplis par la Commission vérité et réconciliation. J'ai recommandé que son mandat soit prorogé pour une période d'un an, jusqu'à la fin de 2019, conformément aux dispositions de l'Accord d'Arusha. J'ai également indiqué que la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix pourrait aider à mobiliser l'appui technique et financier de la communauté internationale en faveur de ses travaux et d'autres activités de réconciliation au Burundi. Le Président a réagi favorablement à la proposition relative à la prorogation du mandat et souhaiterait que la communauté internationale appuie davantage la Commission dont il a qualifié les travaux de « décisifs pour l'avenir du Burundi ».

5. Conclusions

Sur la base des échanges que j'ai eus au Burundi, les recommandations que je formule à la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix sont les suivantes :

1. La communauté internationale doit continuer de suivre attentivement l'évolution actuelle de la situation au Burundi et tenir compte de tous ses aspects. À cet égard, il faut que les acteurs des Nations Unies et la communauté internationale aient une approche cohérente, et trouvent un terrain d'entente avec le Gouvernement afin de raffermir la confiance et de mieux cerner l'esprit de partenariat.
2. Les efforts de médiation déployés par la Communauté d'Afrique de l'Est continuent de mériter notre plein appui.
3. Le futur plan national de développement peut servir de base à la reprise du dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux. Je prévois donc d'organiser un autre cycle de dialogue socioéconomique entre le Burundi et ses partenaires en 2018, en collaboration avec le Gouvernement burundais et le Coordonnateur résident des Nations Unies. La participation de partenaires tels que le FMI, l'Union européenne et les donateurs bilatéraux qui n'étaient pas associés aux tables rondes tenues à Bujumbura en 2017 me semble cruciale. À mon avis, cette session de dialogue pourrait grandement contribuer à renforcer la confiance entre le Burundi et ses partenaires.
4. Outre la coopération socioéconomique à moyen et à long termes, la communauté internationale ne devrait pas négliger les besoins humanitaires immédiats du Burundi. La formation devrait continuer d'encourager la coopération entre le Gouvernement et ses partenaires humanitaires, afin de répondre aux besoins les plus urgents de la population.
5. Les progrès notables accomplis grâce à l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi ne doivent pas être compromis.

L'un des avantages d'une feuille de route pour 2020 pour les acteurs politiques est qu'elle permettrait de se faire une meilleure idée de la manière dont les avancées

obtenues dans le cadre de l'Accord d'Arusha peuvent être préservées, notamment en prévision des élections de 2020.

6. La communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts de réconciliation nationale et suivre attentivement l'évolution du processus de réconciliation en cours au Burundi.

En conclusion, j'aimerais remercier les membres de la formation Burundi de leur soutien constant.
